

Procès-verbal
Conseil d'institut de l'INSPÉ
de l'académie de Strasbourg
Séance du mercredi 16 novembre 2022

ORDRE DU JOUR :

Point soumis au vote
Point d'information

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022**
2. **Information du Directeur**
3. **Conventions**
 - 3.1. **Quadripartite**
 - 3.2. **Théâtre National de Strasbourg (TNS) 2022/2023**
4. **Plan pluriannuel de prévention des risques psychosociaux - Bilan 2021/22 et perspectives 2022/23**
5. **Présentation du budget 2023**
6. **Référentiel enseignants 2022-2023 :**
 - 6.1. **Responsabilités pédagogiques et de pilotage (mise à jour)**
 - 6.2. **Cahiers des charges des principales missions**
7. **Divers**

ETAIENT PRESENTS :

- 1) **Représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'institut et des usagers**
 - a) **Représentants Professeurs des universités et personnels assimilés**
Pascal MARQUET
 - b) **Représentants Maîtres de conférences et personnels assimilés**
Annie CAMENISCH
 - c) **Représentants autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur**
Julien SENDRAL
 - d) **Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Patricia MUCKENSTURM
 - e) **Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Marjorie ROUGIER
 - f) **Représentants inscrits dans les formations diplômantes de l'INSPÉ, des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle continue, des fonctionnaires stagiaires et/ou représentants des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation**
Alexandre FIRTION (titulaire), Chloé HEYD (suppléante), Apauline SCHWARTZ (titulaire)
- 2) **Représentants de l'Université de Strasbourg**
/
- 3) **Personnalités extérieures**
 - a) **Représentant du conseil régional**
/
 - b) **Personnalités désignées par le recteur d'académie**
Anne-Laure MATTERN, Daniel PAYOT, Emmanuelle PERNOUX

c) **Personnalité désignée par l'Université de Haute Alsace, établissement public d'enseignement supérieur partenaire**

/

d) **Personnalités désignées par les membres du conseil**

Catherine HUEBER, Fanny SARRON

Membres avec voix consultative et invités :

Bertrand BULTINGAIRE, Philippe CLERMONT, Andrea YOUNG

Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Myriam LAKRAA

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Nathalie BERTRAND	➤ Procuration à Julien SENDRAL
Cédric BAILLET	➤ Procuration à Emmanuelle PERNOUX
Nicolas COPPENS	➤ Procuration à Patricia MUCKENSTURM
Olivier DELARUE	➤ Procuration à Céline MOUROT-STORCK
Olivier DELFORGE	➤ Procuration à Marjorie ROUGIER
Camille FAUTH	➤ Procuration à Daniel PAYOT
François GAUER	➤ Procuration à Daniel PAYOT
Anemone GEIGER-JAILLET	➤ Procuration à Pascal MARQUET
Pascale GOSSIN	➤ Procuration à Annie CAMENISCH
Dominique MEYER-BOLZINGER	➤ Procuration à Pascal MARQUET
Marion MISZTAL	➤ Procuration à Alexandre FIRTION
Céline MOUROT-STORCK	➤ Procuration à Emmanuelle PERNOUX

ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :

Corentin BAYETTE (suppléant), Lionel BOYON, Agnès DEBES (suppléante), Olivier DELARUE, Thomas REBISCHUNG (suppléant), Marc RENNEN, Aurélien SCHIRCK (titulaire), Irène WEISS.

La séance débute à 14h05.

Daniel Payot donne lecture des procurations.

Il précise qu'un point divers sera ajouté à la demande des élus étudiants concernant une proposition de modalité d'élection des délégués de groupes ou promotions d'étudiants.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Informations du directeur

■ Demande d'audience de la part de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche : enseignements bilingues / Projet de convention ISLRF

Philippe Clermont indique que des échanges ont lieu en ce moment avec une mission de l'Inspection générale sur l'enseignement bilingue. L'INSPÉ est sollicité pour répondre à un certain nombre de questions et fournir des données. Un rapport sera produit à l'issue de cette mission.

■ Sobriété énergétique

Philippe Clermont fait le point sur les décisions prises par l'Université de Strasbourg et leurs conséquences. La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a annoncé une aide supplémentaire qui sera versée aux universités mais cela ne suffira probablement pas à couvrir toutes les dépenses. La décision de fermeture des bâtiments de l'université deux semaines supplémentaires a été entérinée par le conseil d'administration de l'université du 8 novembre dernier.

Pour rappel, ces fermetures se feront la première semaine de janvier 2023 et la semaine des congés universitaires d'hiver (du 20 au 26 février 2023).

Des mesures ont été prises pour l'organisation pédagogique, notamment le report des contrôles de connaissances.

Le calendrier ne change pas, mais ces fermetures ont notamment un impact pour les personnels administratifs et techniques. Certains personnels, qui ne peuvent pas télétravailler, seront amenés à prendre des jours de congés en plus. Bertrand Bultingaire cherche des solutions pour amoindrir l'impact et trouver un traitement égalitaire entre les personnels. Un report ou un lissage de l'activité sur le deuxième trimestre pourra être envisagé. Les chefs de service se réuniront pour prévoir les modalités concrètes. Ces directives pourraient être reconduites d'une année à l'autre et modifier nos fonctionnements dans la durée.

En ce qui concerne la réflexion sur le prochain Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM), l'INSPÉ doit se positionner sur des mesures et des actions concrètes qu'il peut entreprendre, de façon à restreindre les impacts sur l'environnement. Certaines actions sont déjà mises en place, comme « l'éco-geste de la semaine » proposé sur les réseaux sociaux et l'intranet de l'INSPÉ. Cela peut remettre en question notre confort de travail, mais participe à notre implication notamment la réduction des dépenses énergétiques.

Alexandre Firtion souhaite savoir si cela demande de condenser les enseignements sur les semaines restantes.

Philippe Clermont répond que cela dépend des formations. Pour février, l'INSPÉ étudie la possibilité pour la L3 Sciences de l'éducation de programmer les cours à l'amphi Lefèbvre. Pour les L1 et L2, il pourrait y avoir des reports de cours. Pour les masters MEEF, on ne peut pas modifier ou supprimer les cours de cette semaine, à cause des dates de la mise en stage et des écrits du concours. Il faut se tenir au plus près du calendrier initial.

Alexandre Firtion relaye une question concernant le master 2 IFC. Les enseignants ont demandé aux étudiants s'ils souhaitaient suivre les cours en distanciel ou les supprimer. Cela semble un peu étonnant, car la ministre avait annoncé qu'il n'était pas question de cours en distanciel.

Philippe Clermont le note et va voir avec les responsables de cette formation.

3. Conventions

3.1. Quadripartite

Cette convention porte sur la politique régionale en matière de plurilinguisme pour l'académie de Strasbourg. Andrea Young représente l'INSPÉ pour la rédaction de cette convention. Pour l'instant, le texte est à l'état de projet. L'INSPÉ est concerné par les pages 9 à 16.

Andrea Young évoque la discussion entre les collectivités et le rectorat et les points qui changent depuis la dernière convention. Les rajouts concernent notamment des éléments qui se faisaient déjà mais qui n'étaient pas mentionnés explicitement.

A la page 10, un ajout qui concerne les étudiants en licence « Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE) ». Ils sont encouragés à suivre les cours d'allemand qui vont être valorisés. S'ils atteignent le niveau B1, ils pourront bénéficier d'une bourse. Les modalités vont être définies par les membres de la quadripartite.

En fin de page 11, le parcours cursus bilingue pour le second degré est évoqué, il est un peu l'équivalent du cursus intégré dans le premier degré. Il s'agira de financer le 1^{er} stage massé. Pour les étudiants du 2nd degré en master MEEF, une option leurs sera proposée pour enseigner leur discipline en allemand. Elle sera également valorisée par une bourse. L'année de M1 se déroulera à Freiburg et l'année de M2 à Strasbourg. Ils pourront par la suite enseigner dans les deux pays.

En page 16, dans le point 2.2.2. sur la mobilité des étudiants, un financement sera proposé pour les mobilités et les activités culturelles en pays germanophones (l'INSPÉ propose déjà des activités, comme la sortie à Freiburg, mais cela n'était pas mentionné dans la convention). Une année d'assistantat dans un pays germanophone sera proposée (année de césure, avec une bourse d'installation). Dans l'annexe, le financement est détaillé.

Les L3 en Sciences de l'éducation peuvent aussi bénéficier d'un financement.

Pour les MEEF 1^{er} degré bilingue, une aide incitative sera proposée sous la forme d'un financement qui leur permettra de suivre une formation intensive en allemand. La même chose sera proposée aux étudiants de MEEF 2nd degré, l'objectif étant clairement de remonter le niveau de maîtrise de la langue.

Philippe Clermont ajoute qu'en fait la commission quadripartite comprend maintenant 5 partenaires : la Communauté européenne d'Alsace et le Conseil régional du Grand-Est, l'Université de Haute-Alsace et l'Université de Strasbourg et l'Etat, représenté par le rectorat.

Le projet de convention est approuvée l'unanimité des membres présents et représentés.

3.2. Théâtre National de Strasbourg (TNS) 2022/2023

La convention doit être actualisée annuellement.

Elle porte sur la formation des étudiants en MEEF 2nd degré *Enseigner les lettres*. La convention décrit la répartition et le partage des coûts.

La convention est approuvée l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Plan pluriannuel de prévention des risques psychosociaux - Bilan 2021/22 et perspectives 2022/23

Bertrand Bultingaire rappelle l'origine de la mise en place de ce plan d'actions à l'automne 2019.

L'université a réalisé un audit, puis une enquête en ligne et quelques entretiens anonymes avec des personnels de différentes catégories.

A l'issue de la crise COVID, l'INSPÉ a relancé une enquête en interne pour voir si de nouveaux points avaient été soulevés.

A la suite de cela nous avons reçu un livrable et une synthèse de l'enquête. Un certain nombre de points restaient à améliorer. Le choix de l'INSPÉ était de proposer un plan d'actions, validée également par les membres de ce conseil.

Un des points portaient sur les conditions d'accueil et les horaires d'ouverture. L'INSPÉ a pu répondre à cela notamment par le biais de la démarche qualité en s'engageant dans la labellisation *Marianne* (qui est en train de disparaître au profit de la démarche *Service Public* +). La Bibliothèque par ailleurs est elle aussi engagée dans cette démarche, ce qui nous permet de travailler de concert.

Des ateliers d'analyse et de réflexion sur les pratiques de travail se sont déroulés fin 2021/début 2022. L'INSPÉ a pour cela sollicité le nouveau département « amélioration continue » de l'université. Ces ateliers ont attiré un certain nombre de personnes et fait remonter certains problèmes sans remettre en cause la confidentialité des échanges. Le travail à distance s'est amplifié pendant la période COVID. Le protocole mis en place par l'université propose des jours fixes, flottants ou un mélange des deux. L'INSPÉ a accompagné les chefs de service pour mettre en place cette organisation. Sur 65 personnels BIATSS,

environ la moitié a signé un protocole de télétravail. Si l'on considère qu'il y a une vingtaine d'agents sur ce total dont les fonctions ne sont pas télétravaillables, cette démarche a rencontré une adhésion assez importante. Cela s'est mis en place tout en respectant les contraintes de service.

Quelques situations de violence au travail avaient été également mentionnées.

A l'université, un protocole est en train de se mettre en place pour lutter contre le harcèlement moral au travail. Une présentation de la cellule et de son organisation a été proposée en mai dernier dans nos locaux.

Des groupes de parole sur la gestion des émotions ont également été mis en place. Les moments de convivialité ont aussi pu reprendre, ainsi que la journée BIATSS (la prochaine aura lieu en janvier 2023).

Des petits déjeuners conviviaux sont organisés sur les sites de Strasbourg et Colmar. Par ailleurs, diverses actions sont proposées par les amicales (le GAFFE et le Fenec pour les étudiants, Volubilis pour les personnels) qui participent grandement à la convivialité au sein de la composante.

Philippe Clermont a par ailleurs reçu les enseignants en dépassement important pour leur service d'enseignement. Il a attiré leur attention sur le danger que cela représente pour leur santé.

L'INSPÉ va continuer à solliciter un accompagnement pour les personnels et pour les étudiants. La MGEN peut aussi intervenir, mais dans des situations individuelles.

Il faudra faire un bilan du télétravail, ce qu'il a apporté, comment il est vécu, quelles difficultés ont été rencontrées. Les entretiens professionnels seront l'occasion de faire un point avec les personnels concernés.

Pour participer à la cohésion au sein de la composante, l'INSPÉ a souhaité associer largement l'ensemble des personnels à la réflexion sur la mise en œuvre du prochain contrat d'objectifs et de moyens (COM), à travers les commissions qui se déroulent de novembre 2022 à janvier 2023.

Catherine Hueber souhaite savoir ce qui est fait pour les étudiants.

Bertrand Bultingaire explique que des enquêtes sont faites via la démarche qualité *Marianne/SP+* et les remarques des étudiants prises en compte par ce biais. La MGEN intervient dans les cours également et propose des actions d'information et des rendez-vous individuels.

Philippe Clermont précise que des situations particulières sont signalées, la MGEN ainsi que la médecine universitaire peuvent intervenir. Une enquête va démarrer fin octobre pour les L3 en Sciences de l'éducation.

Chloé Heyd signale aussi que deux étudiants de l'INSPÉ sont membres du CAMUS (Centre d'Accueil Médico-psychologique Universitaire de Strasbourg).

Bertrand Bultingaire ajoute que l'INSPÉ a été sollicité par l'*Agoratruck* qui propose aux étudiants des denrées à très bas prix.

Emmanuelle Pernoux trouve tout cela très intéressant et remarquable.

Philippe Clermont rappelle la tenue de commissions internes le 28 novembre prochain. Les étudiants y sont aussi les bienvenus. Il revient sur les enseignants qui font trop d'heures supplémentaires et qui ont été reçus : initiative diversement appréciée et dont l'efficacité n'est pas significative. Il ne s'agit pas de se livrer à des injonctions paradoxales, il n'y a pas d'obligation à en faire autant d'heures supplémentaires. Souvent ce sont les enseignants qui en font le choix. Pour certaines disciplines, d'autres solutions sont possibles : l'embauche de vacataires, le regroupement des TD en cours magistraux, la réduction voire l'annulation des cours.

Il n'y a aucune obligation de faire plus que son service en heures complémentaires.

5. Présentation du budget 2023

Bertrand Bultingaire présente le budget 2023. Le contexte actuel est instable. La composante ne paye pas les fluides, donc on ne prend pas en compte l'augmentation de ces coûts. Une baisse non négligeable est néanmoins annoncée par rapport au précédent budget, qui lui-même était déjà en baisse. En 2023, l'INSPÉ devrait percevoir environ 15 % de moins qu'en 2022. La dotation universitaire est en baisse, cela étant dû notamment à la baisse des effectifs de l'INSPÉ et au gel d'une partie de notre dotation. Cette année, l'INSPÉ a pu débloquer les crédits mis en réserve pour financer le nouveau système d'accès pour le bâtiment de la Meinau.

Le péricolaire à Sélestat représentait une rentrée d'argent de 30 à 35 000 euros par an. Comme l'INSPÉ n'est plus sensé gérer ce site à partir du 1^{er} janvier 2023, cette partie du budget disparaît (dotation et recettes propres).

Les versements de la Formation continue de l'université sont également en baisse, il faudra vérifier si la baisse des effectifs est également avérée dans ces formations. Le modèle économique proposé récemment pour le fonctionnement de service de formation continue de l'Unistra nous pénalise également, il faut essayer d'en comprendre l'impact.

Le montant de la subvention de la collectivité européenne d'Alsace (anciennement le conseil général du Bas-Rhin) n'est pas encore connu, il représente environ un quart de notre budget. Depuis quelques années, cette dotation s'élève à 240 000 euros chaque année. On espère fortement qu'il n'y aura pas de baisse.

Certaines sommes nous sont attribuées pour des bourses, qui sont entièrement reversées aux étudiants concernés. L'INSPÉ essaye de garder l'équilibre et de ne pas baisser les enveloppes dédiées aux appels à projets.

La part des salaires est importante. Un certain nombre de personnels sont rémunérés sur ressources propres.

Dès lors et contrairement aux années précédentes, il y aura moins d'investissement pour les travaux.

Une partie des heures complémentaires (référentiel compris) est prise en compte dans la dotation universitaire. L'INSPÉ abonde cependant ce budget pour prendre en compte un certain nombre de besoins et de missions. Cela représente 90 000 euros + 125 000 euros pour les heures référentielles et heures complémentaires.

Une enveloppe fléchée du ministère sera versée à l'Université pour l'INSPÉ, pour la mise en place du DIU devant assurer la formation des professeurs-stagiaires après la réussite des concours.

Nous attendons des précisions du ministère.

Pascal Marquet souhaite savoir à quelle date s'arrête le versement des salaires des emplois liés aux recrutements Sauvadet. Avons-nous exploré la possibilité d'une augmentation de la dotation de la collectivité européenne d'Alsace, étant donné que deux départements sont concernés ?

Bertrand Bultingaire répond que l'INSPÉ essaye de passer progressivement ces personnels sur des supports libres. Une de ces personnes va prendre sa retraite, on ne renouvellera probablement pas le poste.

Philippe Clermont répond à la deuxième question concernant la subvention de la collectivité européenne d'Alsace, qui était perçue déjà du temps de l'École normale et qui s'élevait à 300 000 euros. Les départements sont libres du montant alloué, et c'est très variable selon les INSPÉ. Parfois il y a également des mises à disposition de locaux, comme à Guebwiller à l'époque. Nous obtenons une subvention plutôt généreuse, c'est donc difficile de demander plus. Lorsqu'il y a eu une baisse, c'est parce que l'État avait décidé de baisser la dotation des collectivités.

Le budget 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. Référentiel enseignants 2022-2023

6.1. Responsabilités pédagogiques et de pilotage (mise à jour)

6.2. Cahiers des charges des principales missions

Les corrections sont mentionnées en rouge dans le document.

Une nouveauté est proposée à la ligne 18, il s'agit de la création d'une mission de « référent handicap enseignant ». Auparavant, cette mission figurait dans le portefeuille de missions de Michèle Archambault, directrice adjointe.

Alexandre Firtion relève qu'en page 12, le texte est présenté sous deux formes, écriture inclusive et non inclusive.

Philippe Clermont remercie Alexandre Firtion pour cette lecture et ajoute qu'il ne faut pas hésiter en effet à signaler toute modification à prendre en compte.

Les modifications ajoutées dans le référentiel enseignants 2022/2023 sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. Divers

7.1. Proposition de modalités d'élection des délégué.e.s.de groupes ou promotions d'étudiant.e.s

Les représentants des étudiants élus au Conseil souhaitent proposer des modalités et une harmonisation des élections des délégués de groupe. Il s'agit aussi de clarifier leur rôle.

Une formation de deux heures pourrait être proposée à tous les délégués ainsi qu'un cahier des charges.

Pascal Marquet souhaite savoir pour combien de temps on s'engage. Cette proposition est-elle un essai ? Quel est le statut juridique des délégués ? Cela permet aussi aux enseignants une fluidité de travail.

Patricia Cattarin-Muckensturm demande s'il ne faut pas prévoir une demie journée de formation.

Alexandre Firtion pense que cela va dans le même sens que la proposition de la direction de deux heures de formation.

Chloé Heyd propose de tester cela à la rentrée prochaine et de voir si cela fonctionne.

Philippe Clermont souligne l'importance de la représentation des étudiants aux conseils de perfectionnement.

Alexandre Firtion, enfin, ajoute qu'il s'agit d'une proposition, que la durée n'est pas précisée, mais l'idée est que le dispositif s'améliore au fur et à mesure.

Ce dispositif sera mis en œuvre à la rentrée 2023 et fera l'objet d'une évaluation.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le prochain Conseil se déroulera le mardi 7 février 2023 à 14h.

Les séances suivantes auront lieu mardi 11 avril 2023 à 14h et jeudi 1^{er} juin à 14h.

La séance est levée à 15h50.

Fait à Strasbourg, le 7 février 2023

Le Directeur de l'INSPÉ

Philippe CLERMONT



Le Président du conseil d'institut

Daniel PAYOT

